

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

BUDGET VILLE

1. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la Ville (<http://www.montville.fr>)

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Cependant la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 a reporté la date limite d'adoption du budget primitif 2020 au 31 juillet 2020.

Le budget 2020 sera soumis au vote du Conseil Municipal le **2 juillet 2020**. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 18 juin 2020.

Il a été établi avec la volonté :

- ✓ permettre le respect des contraintes liées à la gestion de la crise sanitaire covid-19,
- ✓ mettre en œuvre les engagements de la mandature,
- ✓ maintenir des services publics municipaux de qualité,
- ✓ poursuivre le programme pluriannuel d'investissements,
- ✓ limiter le recours à l'emprunt,
- ✓ rechercher au maximum des subventions de partenaires financiers extérieurs.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents de la Ville, les subventions aux associations, les dépenses de chauffage et d'éclairage et les autres charges à caractère général ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir, soit par des acquisitions, soit par des travaux, soit par des études.

La construction budgétaire repose sur les principaux éléments suivants :

- Stabilité des taux de fiscalité
- Stabilité des dotations

- Mise en place de la fiscalité professionnelle unique dans le cadre intercommunal compensée par la perception d'une attribution de compensation
- Stabilité mesurée des tarifs des services publics avec toutefois un produit attendu en baisse du fait de la crise covid-19
- Augmentation mesurée des charges de personnel et des charges à caractère général
- Poursuite des investissements, en particulier des programmes de voirie, de cheminements piétonniers et des travaux connexes à la Communauté de communes, de la maîtrise d'œuvre et des travaux de construction de la salle polyvalente à dominante sportive, de la réfection de l'éclairage de la salle de sports Jean-Loup Chrétien, des acquisitions et renouvellements de matériels et biens d'équipements. L'enveloppe globale affectée à ces dépenses est de l'ordre de 1 650 000 €.
- Prélèvement sur la section de fonctionnement à hauteur de 1 150 000 €.
- Pas d'emprunt prévu en 2020.

2. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer quotidiennement les services rendus aux usagers.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, garderies, accueil de loisirs, locations de salles, loyers communaux, terrains communaux, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de personnel représentent **41 %** des dépenses prévisionnelles de fonctionnement de la Ville.

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts des emprunts conclus par la commune et représentent **4,00 %** des dépenses prévisionnelles de fonctionnement de la commune.

Quant aux charges courantes de fonctionnement des services, elles représentent **31 %** des dépenses prévisionnelles de fonctionnement.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement 2020 s'équilibrent à **7 894 681,10 €**.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Accusé de réception en préfecture 076-217604529-20200702-DELIB2020-055- DE Date de télétransmission : 06/07/2020 Date de réception préfecture : 06/07/2020
--

Dotations	2015	2016	Variation 2015/2016	2017	Variation 2016/2017	2018	Variation 2017/2018	Variation 2015/2018
DGF	981 990	885 201	-9,86 %	842 342	- 4,84 %	842 164	-0,02%	-14,24%

DGF 2019	Variation 2018/2019	Variation 2015/2019
697 789	-17,14%	-28,94%

Pour 2020, la commune a reçu la notification d'un montant de **688 668 euros** pour la DGF.

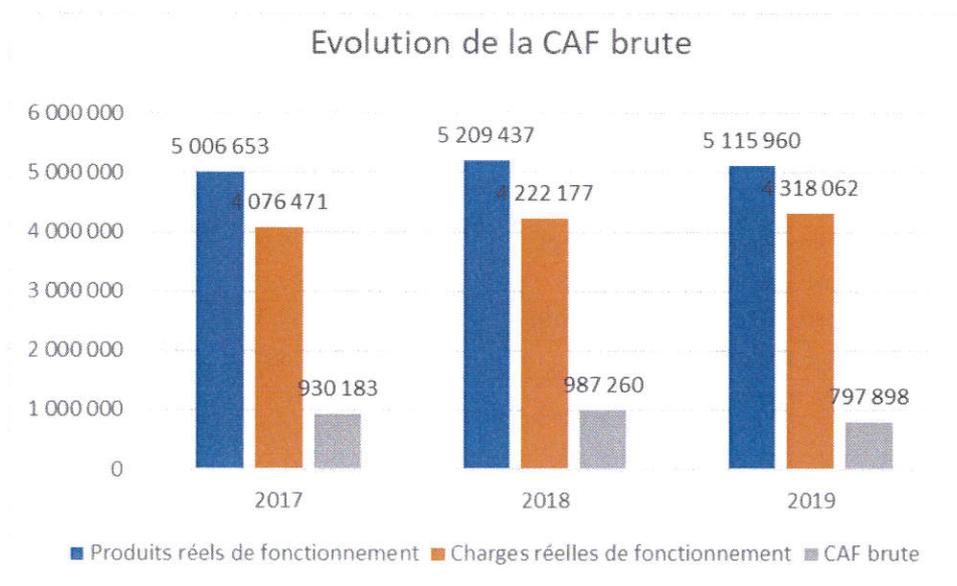
Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts et taxes
Réalisé 2019 : 2 847 006 €. Prévission 2020 : 2 810 056 €
Cette estimation prend en compte le transfert de la fiscalité professionnelle à l'intercommunalité.
- Les dotations et participations
Réalisé 2019 : 1 365 569 €. Prévission 2020 : 1 325 835 €
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population
Réalisé 2019 : 438 484 €. Prévission 2020 : 406 233 €

L'autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

La CAF brute progresse sous l'effet de charges réelles stables en 2019 et de recettes en hausse.

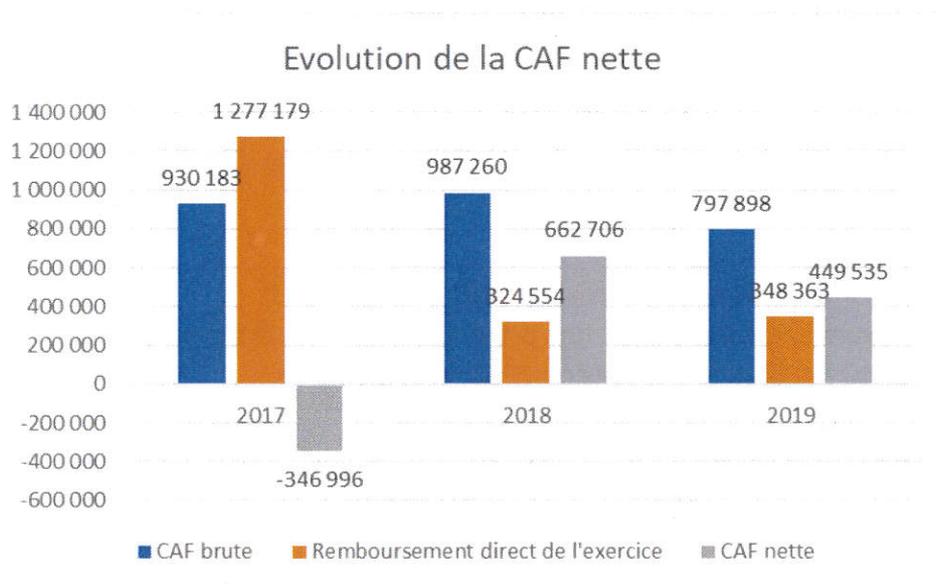


Accusé de réception en préfecture
076-217604529-20200702-DELIB2020-055-
DE
Date de télétransmission : 06/07/2020
Date de réception préfecture : 06/07/2020

La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est l'une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



b) Les principales dépenses et recettes de la section :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2018	BP 2019	Prévisionnel BP 2020
013-Atténuations des charges	24 000,00	18 800,00	9 550,00
70-Produits des services, du domaine et ventes diverses	554 657,00	497 280,00	406 233,00
73-Impôts et taxes	2 639 039,00	2 823 984,00	2 810 056,00
74-Dotations et participations	1 493 251,00	1 330 802,00	1 325 835,00
75-Autres produits de gestion courante	363 050,00	358 300,00	320 155,00
77-Produits exceptionnels	16 797,00	500,00	7 265,00
78-Reprises provisions semi-budgétaires	500,00	700,00	700,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	5 091 294,00	5 030 366,00	4 879 794,00
042-Opérations ordre transfert entre sections	30 000,00	20 000,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	30 000,00	20 000,00	0,00
Total recettes (réelles + ordre)	5 121 294,00	5 050 366,00	4 879 794,00
002-Excédent de fonctionnement reporté	1 756 756,01	2 376 256,58	3 014 887,10
TOTAL GÉNÉRAL	6 878 050,01	7 426 622,58	7 894 681,10

Les recettes de fonctionnement ont été estimées en prenant comme référence le résultat 2019 sur lequel sont appliquées les évolutions suivantes :

- produit fiscal : 2 186 325 €
- fiscalité indirecte stable (composé des attributions de compensation, de la taxe d'électricité, de la taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures et des droits de mutation) :

Réalisé 2019 : 594 007,76 €. Prévision 2020 : 594 467,00 €

Accusé de réception en préfecture
076-217604529-20200702-DELIB2020-055-DE
Date de télétransmission : 06/07/2020
Date de réception préfecture : 06/07/2020

- Stabilité des tarifs des services.
- Diminution du produit des services liée à la crise du covid-19.

Informations complémentaires :

- Au chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses »

Articles 70323, 7062, 70631, 70632, 7067 : redevance d'occupation du domaine public communal. En baisse : la commune avait perçu en 2019 un rappel de RODP de France Télécom. Produits des services en baisse du fait de la moindre fréquentation causée par la crise covid-19.

Article 70841 : 140 000 € correspond au remboursement de traitement pour la mise à disposition de personnel pour le service assainissement et pour le personnel mis à disposition du CCAS.

Au chapitre 73 « Impôts et taxes », outre la stabilité des taux, il est tenu compte de l'évolution des bases d'imposition directe de la taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et non bâtie.

Article 7336 : « droits de place » en forte baisse, suite à l'exonération accordée aux commerçants ambulants du marché.

Article 7473 : « participation du Département » : en diminution momentanée du fait du recalage de la convention relative aux gymnases sur l'année civile et non plus l'année scolaire.

Article 752 : « revenus des immeubles » : en diminution suite au départ d'un locataire et dans l'attente d'un agrandissement du Centre des finances publiques de Montville.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2018	BP 2019	Prévisionnel BP 2020
011-Charges à caractère général	1 955 697,97	2 206 070,51	1 917 969,66
012-Charges de personnel, frais assimilés	3 133 940,00	3 090 600,00	3 290 200,00
65-Autres charges de gestion courante	537 144,00	547 126,00	554 800,00
66-Charges financières	305 000,00	297 000,00	330 000,00
67-Charges exceptionnelles	201 100,00	201 150,00	201 250,00
68-Dotations provisions semi-budgétaires	218 000,00	218 000,00	218 000,00
022-Dépenses imprévues	15 000,00	15 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 365 881,97	6 574 946,51	6 522 219,66
023-Virement à la section d'investissement	327 168,04	701 676,07	1 187 461,44
042-Opérations ordre transfert entre sections	185 000,00	150 000,00	185 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	512 168,04	851 676,07	1 372 461,44
Total dépenses (réelles + ordre)	6 878 050,01	7 426 622,58	7 894 681,10

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de **7 894 681,10 €** se répartissent entre les opérations réelles pour 6 522 219,66 euros et les opérations d'ordre pour 185 000,00 euros et le virement à la section d'investissement 1 187 461,44 euros.

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent les achats courants, les services extérieurs et les impôts et taxes.

Accusé de réception en préfecture 076-217604529-20200702-DELIB2020-055- DE Date de télétransmission : 06/07/2020 Date de réception préfecture : 06/07/2020
--

La collectivité dispose au 1er janvier 2020 de 70 emplois permanents ouverts au tableau des effectifs. 56 sont pourvus par des agents titulaires ; 6 par des non-titulaires et 8 sont vacants. En tant que de besoin, la collectivité recourt à des emplois non-permanents pour des missions temporaires.

Les charges de personnel (chapitre 012) intègrent :

- La pérennisation des postes pourvus par des contrats aidés jusqu'en 2018,
- L'augmentation des taux de cotisations patronales et ceux de l'assurance statutaire,
- Les charges de personnel liées à la préparation des élections (notamment la mise sous pli et la tenue des bureaux de vote),
- L'évolution de la carrière des agents, le Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

Les autres charges de gestion (chapitre 65) regroupent les contributions obligatoires, les subventions au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et aux associations, les indemnités et cotisations des élus, ainsi que leur formation article 6535 : 4 500,00 €.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020 sont stables depuis 2011 :
concernant les ménages

Désignation des taxes	Taux 2019	Taux 2020	Bases d'imposition 2020 notifiées à la Ville par les services fiscaux (en €)	Produit fiscal 2020 (en €)
Taxe d'habitation	20,52 %	stable	4 620 000	948 024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	27,79 %	27,79 %	4 323 000	1 201 362
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	78,26 %	78,26 %	47 200	36 939
TOTAL			8 990 200	2 186 325

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à **2 186 325 €**

Pour mémoire, la mise en place de la fiscalité professionnelle unique à l'échelon intercommunal devrait se traduire par un prélèvement sur les ressources estimé à 492 479,04 €, qui sera compensé par le versement d'une attribution de compensation du même montant.

Les ressources concernées sont les suivantes :

- Taxe additionnelle sur le foncier non-bâti : 5 184 €
- Cotisation foncière des entreprises : 195 740 €
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : 130 204 €
- Dotation de compensation pour suppression de la part salariale : 143 573 €
- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau : 1 169 €
- Taxe sur les surfaces commerciales : 34 726 €
- Transfert de compétence organisé en 2019 : - 18 116,96 €

Accusé de réception en préfecture 076-217604529-20200702-DELIB2020-055- DE Date de télétransmission : 06/07/2020 Date de réception préfecture : 06/07/2020
--

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à **1 146 667,00 €**.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes non récurrentes.

Le budget d'investissement de la Ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les emprunts et les recettes perçues en lien avec les autorisations d'urbanisme (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'une salle polyvalente à dominante sportive, aux programmes de voirie et de cheminements piétonniers, à la réfection de l'éclairage de la salle de sports Jean-Loup Chrétien).

En 2020, les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à la somme de **1 667 047,39 €**.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2018	BP 2019	Prévisionnel BP 2020
10-Dotations, fonds divers et réserves	80 000,00	100 000,00	70 000,00
1068-Affectation du résultat de fonctionnement	0,00	142 986,36	0,00
024-Produits des cessions	55 000,00	4 500,00	0,00
13-Subventions d'investissement	204 164,79	352 478,11	144 185,00
16-Emprunts et dettes assimilées	600 000,00	175 000,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement	939 164,79	774 964,47	214 185,00
021-Virement de la section de fonctionnement	327 168,04	701 676,07	1 187 461,44
040-Opérations d'ordre transfert entre sections	185 000,00	150 000,00	185 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement	512 168,04	851 676,07	1 372 461,44
Total des recettes (réelles + ordre)	1 451 332,83	1 626 640,54	1 586 646,44
001-Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL dont RAR	1 451 332,83	1 626 640,54	1 667 047,39

Les recettes mobilisées pour financer les investissements comprennent :

- le virement de la section de fonctionnement,
- l'affectation du résultat,
- les recettes propres (subventions, dotations, taxe d'aménagement, FCTVA...),
- l'amortissement des immobilisations.

Accusé de réception en préfecture
076-217604529-20200702-DELIB2020-055-
DE
Date de télétransmission : 06/07/2020
Date de réception préfecture : 06/07/2020

Informations complémentaires :

- Au chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves », le FCTVA calculé sur la base des dépenses éligibles réalisées en 2019 est estimé à **70 000,00 euros**.
- Au chapitre 13 « Subventions d'investissement », ces recettes sont liées aux travaux d'investissement 2020, principalement des programmes de voirie, de cheminements piétonniers et des travaux connexes à la Communauté de communes, de la maîtrise d'œuvre et des travaux de construction de la salle polyvalente à dominante sportive, de la réfection de l'éclairage de la salle de sports Jean-Loup Chrétien, des acquisitions et renouvellements de matériels et biens d'équipements.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2018	BP 2019	Prévisionnel BP 2020
10-Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	1 836,00
16-Emprunts et dettes assimilées	325 000,00	349 000,00	374 000,00
20-Immobilisations incorporelles	106 242,60	106 685,60	51 850,00
204-Subventions d'équipement versées	3 100,00	18 170,00	23 900,00
21-Immobilisations corporelles	172 079,40	204 988,59	142 780,00
23-Immobilisations en cours	708 929,06	769 809,99	622 786,00
020-Dépenses imprévues	15 000,00	15 000,00	10 000,00
Total dépenses réelles d'investissement	1 330 351,06	1 463 654,18	1 227 152,00
040-Opérations ordre transfert entre sections	30 000,00	20 000,00	0,00
Total dépenses d'ordre d'investissement	30 000,00	20 000,00	0,00
001-Déficit d'investissement reporté (résultat cumulé)	90 981,77	142 986,36	292 023,00
Total dépenses d'investissement dont RAR	1 451 332,83	1 626 640,54	1 667 047,39

c) Pour mémoire, les principaux projets de l'année 2020 ont été approuvés par délibération du Conseil municipal 11 décembre 2019 :

Bâtiments communaux 2020

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC
Installation de projecteurs Led dans la Salle des sports Jean-Loup Chrétien et le hall d'entrée	29 300,00 €	35 160,00 €
Pose d'un brise-soleil sur la façade de l'école élémentaire Berlioz	35 000,00 €	42 000,00 €
Travaux inopinés	16 666,67 €	20 000,00 €
TOTAL	80 966,67 €	97 160,00 €

Environnement et voirie communale 2020

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC
Travaux connexes avec la Communauté de communes	25 000,00 €	30 000,00 €
Pose et fourniture d'un radar pédagogique	3 570,00 €	4 284,00 €
Acquisition de matériels de voirie et d'entretien	75 000,00 €	90 000,00 €
Réhabilitation des berges des terrains communaux	30 000,00 €	36 000,00 €
Acquisition de véhicules pour les services techniques	40 000,00 €	48 000,00 €
Aménagement d'espaces extérieurs de quartiers d'habitation	24 300,00 €	29 160,00 €
TOTAL	197 870,00 €	237 444,00 €

Accusé de réception en préfecture
076-217604529-20200702-DELIB2020-055-
DE
Date de télétransmission : 06/07/2020
Date de réception préfecture : 06/07/2020

Le Conseil Municipal a également pris acte du report et/ou de l'achèvement de opérations retenues au titre de l'exercice 2019 non réalisées en tout ou partie à ce jour :

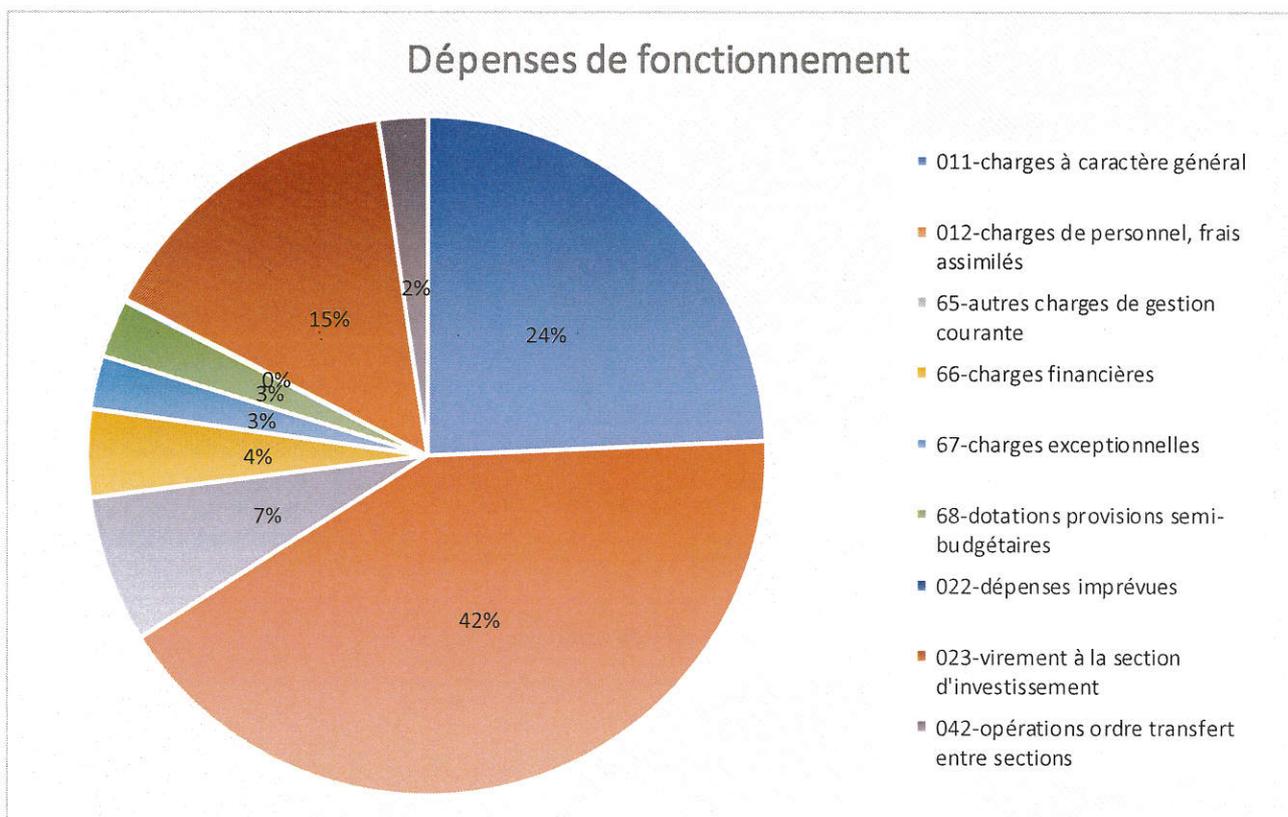
Construction d'une salle polyvalente à dominante sportive	950 000,00 € HT	1 140 000,00 € TTC
Création d'une liaison piétonne aux hameaux	215 195,00 € HT	258 234,00 € TTC

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 128 489,00 €
- du Département : 4 866,00 €

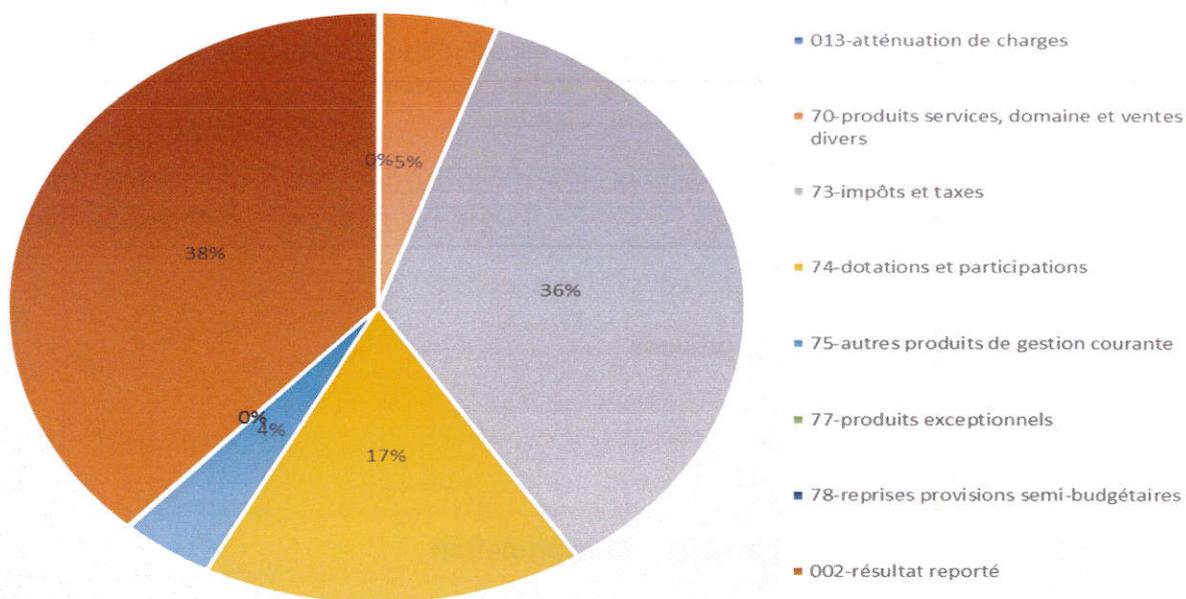
III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Dépenses et recettes

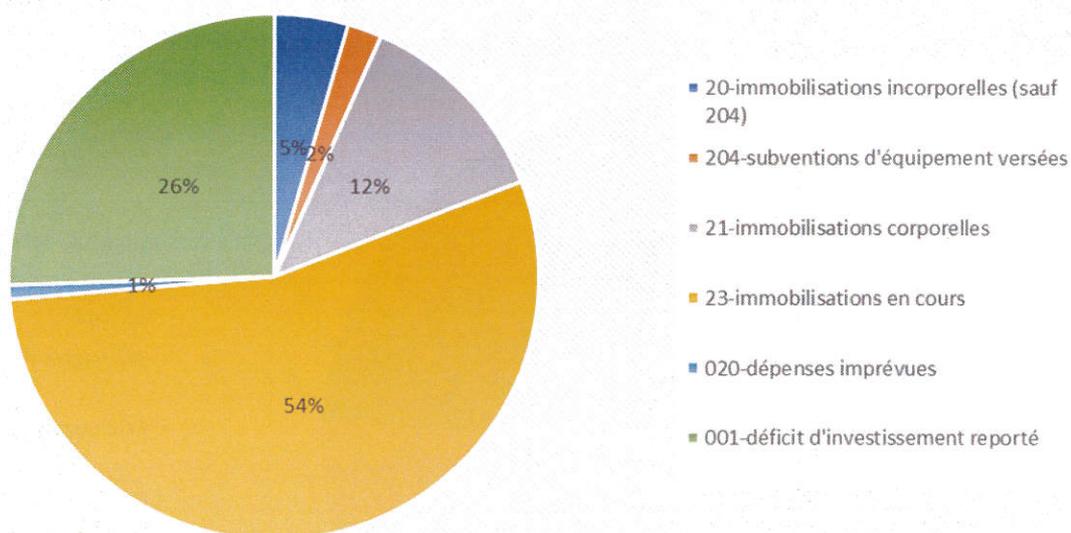


Accusé de réception en préfecture
 076-217604529-20200702-DELIB2020-055-DE
 Date de télétransmission : 06/07/2020
 Date de réception préfecture : 06/07/2020

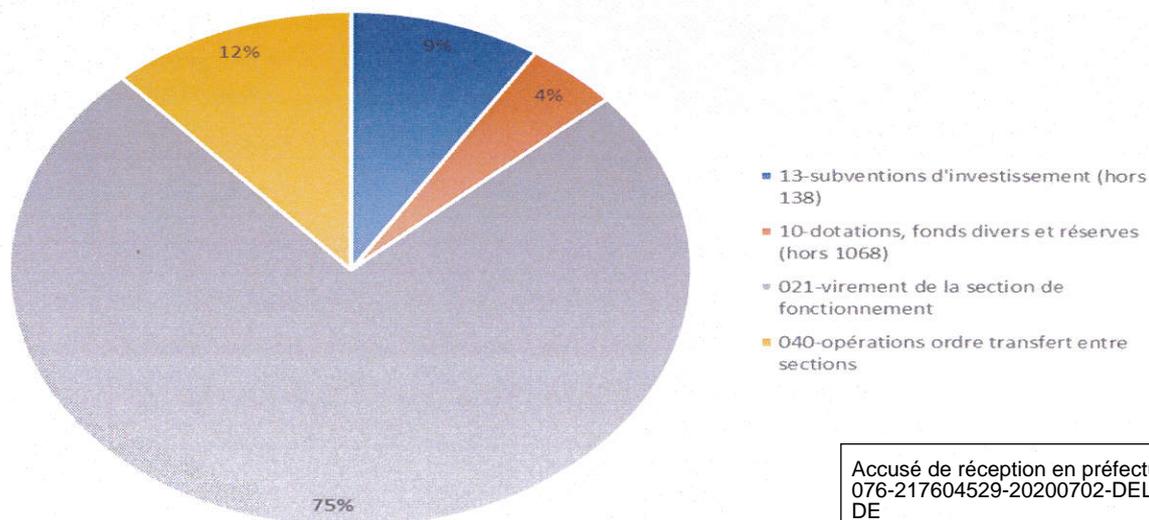
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Accusé de réception en préfecture
 076-217604529-20200702-DELIB2020-055-DE
 Date de télétransmission : 06/07/2020
 Date de réception préfecture : 06/07/2020

b) Ratios par habitant en 2019 (strate de communes 3 500 à 5 000 habitants)

Recettes de fonctionnement

En € par habitant	Commune	Département
Ressources fiscales	579	751
Dotations et participations	277	294
Ventes et autres produits courants non financiers	180	142
Produits réels exceptionnels	3	10

Dépenses de fonctionnement

En € par habitant	Commune	Département
Charges générales	257	301
Charges de personnel	534	552
Charges de gestion courante	66	105
Charges réelles financières	19	20
Charges réelles exceptionnelles	0	5

Recettes d'investissement

En € par habitant	Commune	Département
Dotations et fonds globalisés	25	61
Recettes liées aux emprunts	35	4
Subventions et participations reçues	35	112

Dépenses d'investissement

En € par habitant	Commune	Département
Dépenses directes d'équipement	117	406
Remboursement lié aux emprunts	70	90

Accusé de réception en préfecture
076-217604529-20200702-DELIB2020-055-
DE
Date de télétransmission : 06/07/2020
Date de réception préfecture : 06/07/2020

c) Etat de la dette

	Capital	Intérêts	Annuité
Échéance 2020	373 380,58	87 008,29	460 388,87
Échéance 2021	353 959,58	73 390,27	427 349,85
Échéance 2022	366 034,79	60 947,36	426 982,15
Échéance 2023	340 744,69	48 819,05	389 563,74
Échéance 2024	238 182,10	39 859,94	278 042,04
Échéance 2025	237 057,38	33 313,78	270 371,16
Échéance 2026	203 517,10	26 993,46	230 510,56
Échéance 2027	204 097,90	21 987,42	226 085,32
Échéance 2028	108 071,11	16 854,01	124 925,12
Échéance 2029	109 534,41	15 023,00	124 557,41
Échéance 2030	111 024,29	13 165,38	124 189,67
Échéance 2031	112 541,25	11 280,74	123 821,99
Échéance 2032	114 085,77	9 368,51	123 454,28
Échéance 2033	115 658,39	7 428,18	123 086,57
Échéance 2034	117 259,63	5 459,22	122 718,85
Échéance 2035	103 161,40	3 548,05	106 709,45
Échéance 2036	59 516,65	2 197,78	61 714,43
Échéance 2037	34 196,71	1 254,85	35 451,56
Échéance 2038	34 781,78	669,78	35 451,56
Échéance 2039	17 613,41	112,37	17 725,78

BUDGET ASSAINISSEMENT

La Ville de Montville délègue son service assainissement (collectif, non collectif et gestion des eaux pluviales) à la Société VEOLIA Eau – Compagnie Générale de Normandie 193 voie du futur – 27100 VAL-DE-REUIL.

Forme de la délégation : contrat de concession.

Durée : 18 ans (du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2035). Cette durée s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des travaux d'amélioration de la filière de traitement des boues sur la station d'épuration de Montville.

La gestion du service d'assainissement collectif inclut l'exploitation (collecte, transport et traitement), comportant l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation des travaux mis à la charge du concessionnaire, ainsi que les relations avec les usagers du service.

La gestion du service d'assainissement non collectif inclut l'exercice de la compétence contrôle, à savoir les diagnostics initiaux, les contrôles périodiques de bon fonctionnement, l'instruction des demandes d'urbanisme, la rédaction des avis relatifs à la conception, l'implantation ou la réalisation de nouvelles installations ainsi que des relations avec les usagers du service. La mission d'entretien des installations d'assainissement non collectif n'est pas incluse au contrat.

La gestion du service des eaux pluviales inclut l'exploitation des réseaux de collecte ayant pour objectif d'assurer une garantie de bon écoulement des effluents jusqu'au point de rejet des eaux pluviales dans le milieu naturel.

Accusé de réception en préfecture 076-217604529-20200702-DELIB2020-055- DE Date de télétransmission : 06/07/2020 Date de réception préfecture : 06/07/2020
--

RECETTES D'EXPLOITATION	BP 2018	BP 2019	Prévisionnel BP 2020
70-Produits des services, du domaine et ventes diverses	162 000,00	69 000,00	92 000,00
74-Dotations et participations	30 000,00	30 000,00	35 000,00
75-Autres produits de gestion courante	78 000,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation	270 000,00	99 000,00	127 000,00
042-Opérations ordre transfert entre sections	31 000,00	42 500,00	35 000,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation	31 000,00	42 500,00	35 000,00
Total recettes (réelles + ordre)	301 000,00	141 500,00	162 000,00
002-Excédent de fonctionnement reporté	668 809,98	771 197,20	858 358,50
TOTAL GÉNÉRAL	969 809,98	912 697,20	1 020 358,50

DÉPENSES D'EXPLOITATION	BP 2018	BP 2019	Prévisionnel BP 2020
011-Charges à caractère général	826 809,98	765 397,20	878 858,50
012-Charges de personnel, frais assimilés	70 000,00	75 000,00	70 000,00
66-Charges financières	7 000,00	5 500,00	3 500,00
Total des dépenses réelles d'exploitation	903 809,98	845 897,20	952 358,50
042-Opérations ordre transfert entre sections	66 000,00	66 800,00	68 000,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	66 000,00	66 800,00	68 000,00
Total dépenses (réelles + ordre)	969 809,98	912 697,20	1 020 358,50

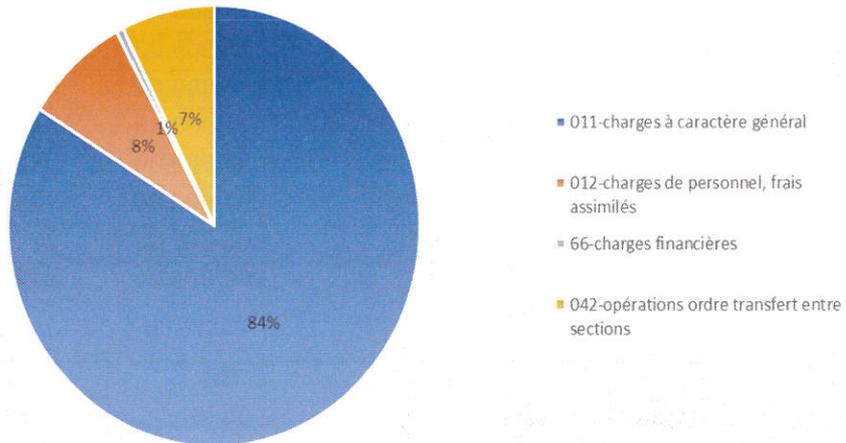
RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2018	BP 2019	Prévisionnel BP 2020
13-Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
27-Autres immobilisations financières	13 335,00	7 500,00	14 168,00
Total des recettes réelles d'investissement	13 335,00	7 500,00	14 168,00
040-Opérations d'ordre transfert entre sections	66 000,00	66 800,00	68 000,00
041-Opérations patrimoniales	13 335,00	7 500,00	14 168,00
Total des recettes d'ordre d'investissement	79 335,00	74 300,00	82 168,00
Total des recettes (réelles + ordre)	92 670,00	81 800,00	96 336,00
001-Excédent d'investissement reporté	62 388,96	73 459,35	72 565,40
TOTAL GÉNÉRAL	155 058,96	155 259,35	168 901,40

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2018	BP 2019	Prévisionnel BP 2020
16-Emprunts et dettes assimilées	17 300,00	17 300,00	25 500,00
20-Immobilisations incorporelles	11 712,28	42 959,35	9 233,40
21-Immobilisations corporelles	31 711,68	15 000,00	55 000,00
23-Immobilisations en cours	50 000,00	30 000,00	30 000,00
Total dépenses réelles d'investissement	110 723,96	105 259,35	119 733,40
040-Opérations ordre transfert entre sections	31 000,00	42 500,00	35 000,00
041-Opérations patrimoniales	13 335,00	7 500,00	14 168,00
Total dépenses d'ordre d'investissement	44 335,00	50 000,00	49 168,00
Total dépenses d'investissement	155 058,96	155 259,35	168 901,40

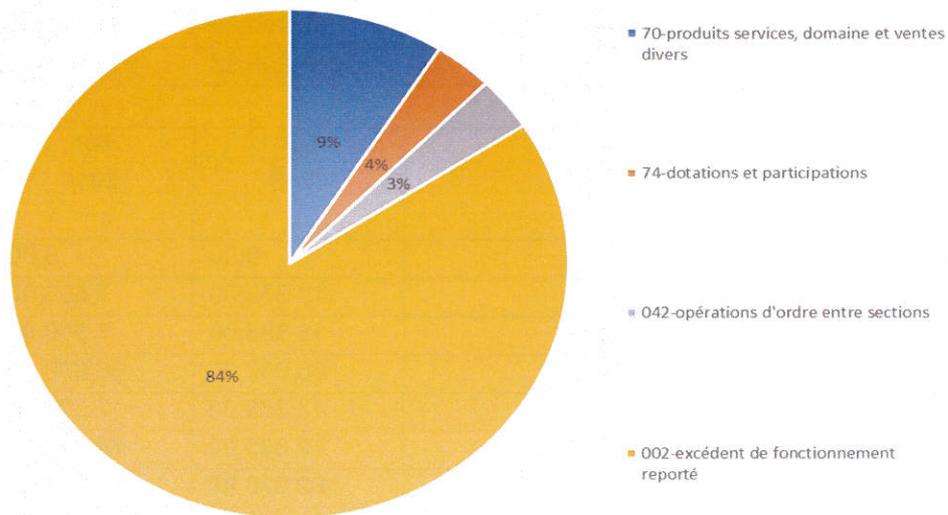
Accusé de réception en préfecture
076-217604529-20200702-DELIB2020-055-
DE
Date de télétransmission : 06/07/2020
Date de réception préfecture : 06/07/2020

Les données synthétiques du budget Assainissement – Récapitulation

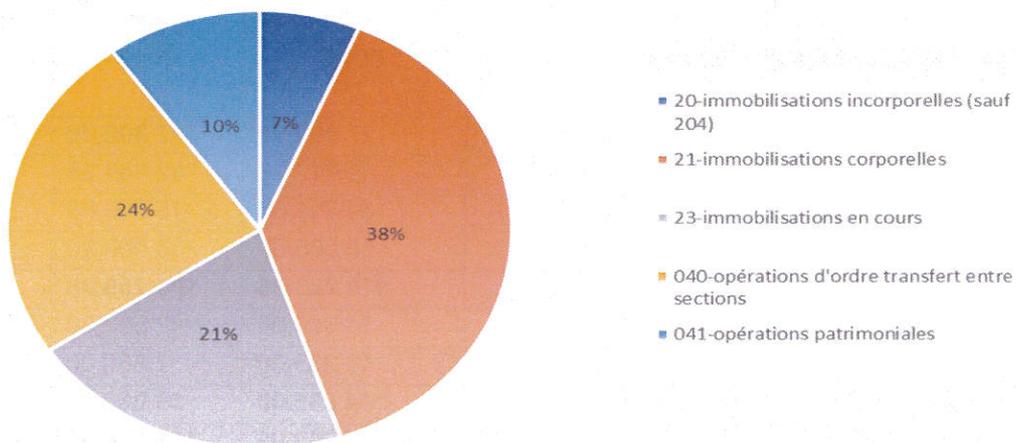
Dépenses d'exploitation



Recettes d'exploitation

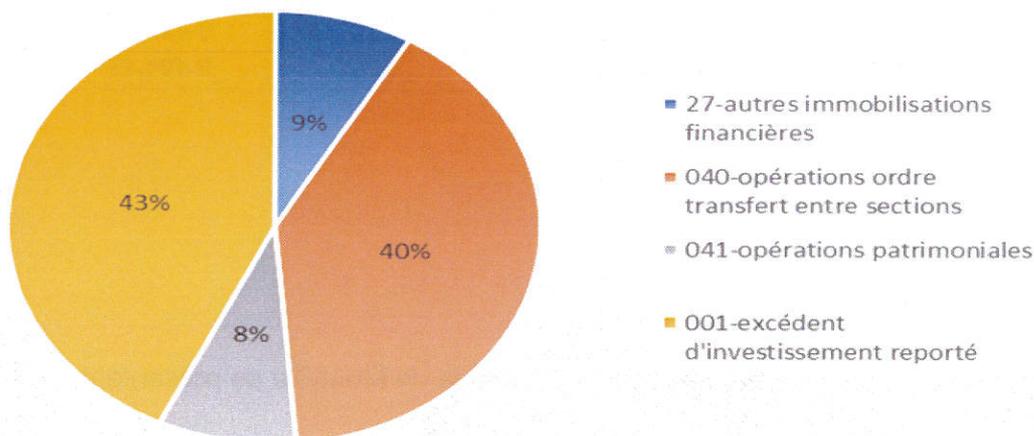


Dépenses d'investissement



Accusé de réception en préfecture
076-217604529-20200702-DELIB2020-055-DE
Date de télétransmission : 06/07/2020
Date de réception préfecture : 06/07/2020

Recettes d'investissement



Dette

**TABLEAU D'EXTINCTION
DE LA DETTE**

	intérêts	capital	total annuité
Echéance 2020	2 369	18 342	20 711
Echéance 2021	1 707	19 004	20 711
Echéance 2022	1 011	19 700	20 711
Echéance 2023	282	16 505	16 787
Echéance 2024	0	5 013	5 013
Echéance 2025	0	5 013	5 013
Echéance 2026	0	5 013	5 013
Echéance 2027	0	5 013	5 013
Echéance 2028	0	5 013	5 013
Echéance 2029	0	5 013	5 013
Echéance 2030	0	3 080	3 080
Echéance 2031	0	2 146	2 146
Echéance 2032	0	2 146	2 146
Echéance 2033	0	2 146	2 146

BUDGET SPANC

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2018	BP 2019	Prévisionnel BP 2020
70-Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 000,00	3 000,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	3 000,00	3 000,00	0,00
002-Excédent de fonctionnement reporté	2 207,26	6 426,13	7 395,78
TOTAL GÉNÉRAL	5 207,26	9 426,13	7 395,78

Accusé de réception en préfecture
076-217604529-20200702-DELIB2020-055-
DE
Date de télétransmission : 06/07/2020
Date de réception préfecture : 06/07/2020

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2018	BP 2019	Prévisionnel BP 2020
011-Charges à caractère général	5 207,26	9 426,13	7 395,78
Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 207,26	9 426,13	7 395,78

Pas de section d'investissement.

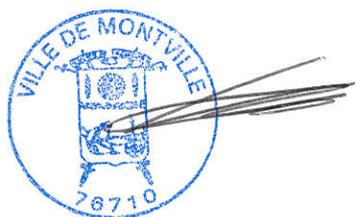
BUDGET CONSOLIDÉ

La version consolidée des budgets 2020 de la commune de Montville se présentent sous la forme suivante :

SECTIONS		BUDGETS			
		VILLE	ASSAINISSEMENT	SPANC	TOTAL
FONCTIONNEMENT	Dépenses	7 894 681,10	1 020 358,50	7 395,78	8 922 435,38
	Recettes	7 894 681,10	1 020 358,50	7 395,78	8 922 435,38
INVESTISSEMENT	Dépenses	1 667 047,39	168 901,40	0,00	1 835 948,79
	Recettes	1 667 047,39	168 901,40	0,00	1 835 948,79

Fait à Montville, le 23 juin 2020

Le Maire,
Anne-Sophie CLABAUT



Accusé de réception en préfecture
076-217604529-20200702-DELIB2020-055-
DE
Date de télétransmission : 06/07/2020
Date de réception préfecture : 06/07/2020